

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

VR

80.0010

Objet

Instance "ROYAN-ARDON S.A."
contre la Ville :
désignation de Me MERCIER
avocat à Saintes.

DATE DE CONVOCATION

14 Janvier 1980

DATE D'AFFICHAGE

14 Janvier 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents..... 19

Nombre de votants..... 25

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt

le dix huit janvier

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M on sieur LIS

Etaient présents : MM. LIS - FABER - Melle FOCHE - MM. LACHAUD - BUJARD - BOUCHET - PAPEAU - COLLE - TETARD - NAULIN - BOISARD - GUICHAOUA - BOULAN - BROTRÉAU - BERLAND - DUFEIL - PELLETIER - CABAL - TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. POUMAILLOUX par M. LIS, M. BOUTET par M. FABER, Me DUFOUR par M. BOUCHET, Mme TACQUET par M. BUJARD, M. MAURELLET par M. BOISARD, M. MONTRON par Melle FOCHE.

Absents : MM. POUGET - VIAUD.

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par sommation du 17 Janvier 1980, la Société "ROYAN-ARDON S.A." assigne conjointement la SEMARROY et la Ville de ROYAN devant le Tribunal de Grande Instance de Saintes, à propos de l'attribution d'une parcelle de terrain située devant cet établissement dans la zone commerciale, et sur laquelle elle prétend avoir un droit de propriété, ce que la Ville conteste.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu la sommation par huissier en date du 17 Janvier 1980

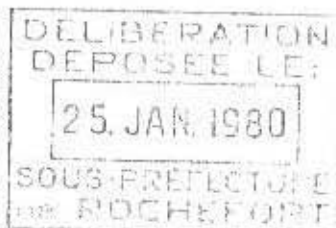
D E S I G N E

Me MERCIER, avocat, 157 avenue Gambetta à SAINTES, pour assurer la défense de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance de Saintes, dans l'action engagée par la Société ARDON.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour Extrait Conforme

Le Maire,



Pierre LIS.